

## CONSULTATION PUBLIQUE – Futur mur de soutènement de la sortie Atwater de l'A-720 est

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la reconstruction des infrastructures de Turcot, le ministère des Transports prévoit réaliser en 2013, la construction d'un mur de soutènement pour la future bretelle de sortie Atwater de la nouvelle route nationale 136 Est (autoroute 720 actuelle).

En tant que résidant ou personne travaillant dans ce secteur, nous souhaitons connaître votre opinion sur le type d'aménagement du mur à réaliser. Ainsi, nous vous invitons à visiter le site [www.turcot.gouv.qc.ca](http://www.turcot.gouv.qc.ca) et à faire votre choix parmi les trois types de murs proposés (texturé, artistique ou végétalisé).

Si vous n'avez pas accès à Internet, il est également possible de voter par télécopieur au 514 864-9939 ou par la poste, en remplissant le formulaire au verso, avant le 25 novembre 2012.



Nous vous rappelons que, conformément au décret gouvernemental encadrant la réalisation du Projet Turcot<sup>1</sup>, le ministre des Transports doit notamment consulter la population sur « l'intégration urbaine des infrastructures dans le milieu, les aménagements paysagers, la vocation des espaces publics (jardins, potagers, etc.), les travaux de reboisement à réaliser, les espaces résiduels à l'arrière des résidences sur la rue Cazalais de même que les talus et les murs de soutènement ».

Nous espérons que vous participerez à cette phase de consultation et nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration. Si vous avez des questions, commentaires ou plaintes à propos de cette consultation ou encore durant la période de réalisation des travaux, vous pouvez communiquer avec nous par téléphone au 514 873-7781, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30, ou par courriel à [dtim.commentaires@mtq.gouv.qc.ca](mailto:dtim.commentaires@mtq.gouv.qc.ca).

**Formulaire de vote pour l'une des trois options au verso /**

<sup>1</sup> Décret 890-2010 du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation au ministre des Transports pour le projet de reconstruction de Turcot sur le territoire des villes de Montréal, de Montréal-Ouest et de Westmount (et plus particulièrement la Condition 3 : Consultation de la population).

## LES TROIS CHOIX D'AMÉNAGEMENT

Un seul vote et un seul choix par personne. Pour établir des statistiques fiables, nous vous demandons les trois premiers caractères de votre code postal : \_\_\_\_\_. Ces données ne seront ni archivées, ni réutilisées.

### MUR VÉGÉTALISÉ (exemples)



Pour choisir l'option de mur végétalisé, cochez la case (1 seul choix)

### MUR TEXTURÉ (exemples)



Pour choisir l'option de mur texturé, cochez la case (1 seul choix)

### MUR ARTISTIQUE (exemples)



Pour choisir l'option de mur artistique, cochez la case (1 seul choix)

## VOS COMMENTAIRES

---

---

---

---

**Merci de votre participation!**

Retournez votre formulaire de vote par la poste à la Direction du Projet Turcot au 500, boul. René-Lévesque ouest, bureau 13.70, C.P. 5, Montréal QC H2Z 1W7